

Communiqué de presse

Montpellier, le 26 mars 2020

Coronavirus

Plus que jamais déconnecté, le gouvernement est aux fraises !

Symbole éloquent de ce gouvernement déboussolé, sa porte-parole Sibeth Ndiaye a laissé entendre hier que les enseignant-es ne travaillent pas en ce moment. C'est le dernier exemple en date du mépris accordé aux enseignant-es en particulier, aux fonctionnaires en général, toujours soupçonnés de fainéantise et de profiter d'incroyables privilèges.

L'engagement des personnels est incontestable depuis la fermeture des écoles et établissements, d'ailleurs la rectrice de l'académie de Montpellier a fini par le reconnaître (au bout de 10 jours) dans un courriel adressé ce 26 mars à l'ensemble des personnels. Faisons le point sur quelques éléments qui évoluent très fréquemment.

"Continuité pédagogique"

Le DASEN a fait état de remontées du terrain intéressantes : **les enseignant-es donnent beaucoup trop de travail !** Il n'y aura pas de médailles pour les plus grands fournisseurs de devoirs, activités, documents... Pensons à la fracture numérique, au capital social et culturel très inégal des familles, à la santé physique et mentale de tous-tes : mettons en avant le lien familial, si important en cette période de danger sanitaire, et la présence bienveillante des enseignants. N'accablons pas les familles de travail et préservons-nous.

Par ailleurs, **l'expression "continuité pédagogique" ne reflète rien** : nous ne continuons pas l'apprentissage de nouvelles notions, et nous ne pouvons pas faire de pédagogie, en l'absence physique des élèves. Ce que nous faisons, c'est entretenir le lien scolaire, la relation entre les familles et l'école.

L'urgence est d'abord sanitaire.

Accueil des enfants de personnels soignants

Il y a énormément d'**enseignant-es volontaires** pour cet accueil. Celui-ci repose aussi sur **le personnel communal et sur la réserve citoyenne**.

L'accueil s'organise sur tous les jours, mercredis et week end compris, la question des vacances se pose. Les enfants sont rassemblés par groupes de 8

SUD Éducation 34

23, rue Lakanal
34090 Montpellier

04 67 02 10 32

syndicat@sudeducation34.org

www.sudeducation34.org



à 10 maximum, les groupes sont réduits pour les enfants très jeunes (maternelle).

Le périmètre des métiers à soutenir va s'élargir. Jusqu'où ?

Protection des personnels

Le confinement et le télétravail sont la norme. Le courriel envoyé le 22 mars par la Rectrice a généré de la confusion : produire des attestations, illégales au regard de la loi d'urgence sanitaire, afin que familles et enseignant-es se rencontrent pour échanger du matériel pédagogique ? Le DASEN a confirmé qu'il ne s'agit que d'un conseil, pas d'un ordre. Nous n'avons **aucune obligation de sortir de chez nous, au mépris des consignes données par le Premier ministre et le ministre de la Santé, seuls compétents** depuis la promulgation de la loi d'urgence sanitaire.

Pour les enseignant-es qui participent à l'accueil des enfants dans les écoles : toujours aucune protection (masques, gel hydroalcoolique), puisque le gouvernement répète que "les gestes barrières suffisent". Le 26 mars la Rectrice a affirmé "*nous veillons et veillerons à assurer les conditions sanitaires les plus strictes pour vous comme pour les enfants que vous accueillez.*" Jusqu'ici c'est un mensonge!

Nous dénonçons évidemment ces déclarations faites pour dissimuler la réalité : la France manque de masques, manque de gel hydroalcoolique, manque de moyens, parce que les gouvernements successifs ont estimé les services publics trop coûteux et pas rentables !

Le gouvernement met sciemment en danger les citoyens et les fonctionnaires qui assurent avec exemplarité leur rôle dans cette crise sans précédent. Il ne respecte pas ses obligations d'employeur vis-à-vis de la protection de ses agents. Nous en voulons pour preuve ces contaminations d'enseignant-es [ici](#), et [là](#), malgré le confinement.

A Montpellier, l'école Dickens, dont l'équipe a été contaminée début mars, a servi de bureau de vote le 15 mars, n'a pas été correctement nettoyée comme plusieurs écoles du département, et l'on découvre avec consternation que plusieurs présidents et assesseurs de bureau de vote ont été contaminés...

L'état d'urgence sanitaire ne justifie pas de balayer les droits des travailleurs et des fonctionnaires. Certain-es ont déjà engagé des procédures judiciaires à l'encontre de membres du gouvernement, pour avoir si mal préparé la crise. La protection sanitaire nous est due, et nous n'attendrons pas la fin de la crise pour nous défendre !